BULLETIN MUNICIPAL

N°24

Le mot du Maire

Déjà un an, le temps passe vite. Nous ne sommes pas restés inactifs.
Nous avons lancé une consultation pour développer la base de loisirs, un groupement de travail a été retenu, des propositions d'aménagement vous seront présentées prochainement.
Les travaux de débridage de la source de Bégnu sont programmés en septembre 2009.
L'analyse des candidatures de maîtres d'œuvre pour la restructuration de la maison de retraite se termine.
Je souhaite remercier tous les agents municipaux que ce soient les services scolaires, les services administratifs ou les services techniques pour leur engagement et leur disponibilité.

VIVRE ENSEMBLE

Elagage
Les propriétaires doivent entretenir leurs haies et leurs arbres pour que ceux-ci ne soient pas une gêne ou un danger pour la circulation des piétons et des voitures, et par respect du voisinage.
Encore les chiens !!!
Nous vous rappelons que, sur tout le territoire de la commune, les chiens doivent être tenus en laisse. **Sur la plage, dans le plan d'eau et sur les aires de jeux pour enfants, ils sont interdits**. Leurs déjections, bien entendu, doivent être ramassées. Les plaintes des habitants et des touristes étant si nombreuses, les appels répétés au civisme étant restés sans effet, la réglementation sera strictement appliquée .

BREVES DE BOZEL

Ouverture de la mairie :

Jours	Matin		Après-midi	
Lundi	8 h 30	11h 30	13 h 30	17 h
Mardi	8 h 30	11h 30	13 h 30	19 h
Mercredi	8 h 30	11h 30	13 h 30	17 h
Jeudi	8 h 30	11h 30		
Vendredi	8 h 30	11h 30	13 h 30	17 h

Bibliothèque :
Elle sera fermée du 17 au 31 août 2009.

CAF :
La permanence de Bozel est fermée depuis début juin. Vous devez vous présenter aux permanences de Moûtiers le jeudi et le vendredi de 9h à 12h.
Immeuble « les Cimes » locaux de la CPAM.
tél : 04 79 96 62 03
Les dossiers de RSA (Revenu de Solidarité Active) sont traités en rendez-vous.

Fermeture de la D915 :
La route entre le Carrey et le Grand Pont sera fermée à la circulation les 26 et 27 août de 8 heures à 18 heures

Canicule
Les grosses chaleurs étant de retour, vous pouvez signaler, en mairie, les personnes fragilisées qui auraient besoin de soutien. L'anonymat est garanti.

Association Foncière Pastorale

Une réunion publique aura lieu le **jeudi 10 septembre à 20 heures à la Salle des Tilleuls**. Tous les propriétaires fonciers de la commune sont invités. Après information et concertation, un groupe de travail sera constitué qui définira les périmètres des zones agricoles et forestières à valoriser et élaborera les statuts de l'AF P.

AFFAIRES SCOLAIRES

Effectifs de rentrée 2009/2010 :

Ecole Maternelle

PS	MS	GS	SAISONNIERS	TOTAL
25	16	21	5	**62 + 5**

Malgré les effectifs élevés, nous regrettons de ne pouvoir espérer une création à la prochaine rentrée. Les deux classes, comme cette année, seront encadrées par Mme Périgault (directrice) : GS, MS et par Mme Roulet : MS, PS assistées de 3 ATSEM.

Ecole Elémentaire

Enseignants	**Niveaux**	**Effectifs**
Mme Mougel	CP	17 +1
Mme Ruffier	CE1	23
Mme Decarpigny	CE2	28
Mme Chenal	CM1	25+ 1
Mr Vessiller (directeur)	CM2	23+2
Mr Dutertre	RASED	
Total		**116 + 4 saisonniers**

Pour info :

La dépense annuelle de la collectivité pour un élève élémentaire est de **593,43 €** et de **1 978,45 €** pour un élève de maternelle

RESTAURANT SCOLAIRE

La restauration est un service rendu aux enfants scolarisés toute la journée.

Inscriptions, rappel de l'ordre de priorité :

1-Enfants dont les deux parents travaillent.
2-Enfants qui fréquentent le restaurant tous les jours de l'année.
3-En fonction de la date d'inscription et selon les places restantes.

Pour la prochaine rentrée, la date limite est fixée au 15 août 2009.

En dehors de ces trois critères d'admission, une priorité sera donnée aux enfants résidant dans les hameaux.

Règlement :

Suite aux nombreux débordements constatés durant l'année scolaire qui vient de s'écouler, il a été demandé aux agents communaux en charge du service de restauration d'appliquer plus strictement le règlement.

Deux croix pour « irrespect, violence ou gaspillage » seront assorties d'un avertissement. Celui-ci devra être signé par les parents.

Au deuxième avertissement, une exclusion temporaire d'une semaine sera appliquée après convocation des parents en mairie.

La pause méridienne doit être un moment de détente pour tous...

GARDERIE

Depuis sa création en 2003, la garderie accueille les enfants selon les besoins ponctuels des parents pour un euro de l'heure.

Afin d'optimiser son fonctionnement (certains matins, par exemple, aucun enfant présent, bien qu'inscrit) nous avons décidé de tester un système de forfaits pendant une année.

Nouveaux tarifs à compter de la rentrée de septembre 2009.

	Forfait
Année matin	195 €
Année soir	390 €
Saison matin	75 €
Saison soir	150 €
Année matin et soir	540 €
Saison matin et soir	210 €

Les forfaits à l'année pourront être réglés en trois fois au début de chaque trimestre.
Les forfaits pour la saison seront réglés en début de trimestre.
Certes, ces nouveaux tarifs peuvent paraître élevés, mais nous rappelons que le CCAS (centre communal d'action sociale) peut apporter un secours à toute personne rencontrant des difficultés.

Pour info, pour l'année scolaire 2007-2008 pour 73 inscrits:

Recettes	**Dépenses**
2 738 €	13 125.12 €

Cette année scolaire, 58 enfants ont fréquenté la garderie.
Les dépenses sont essentiellement les dépenses de personnel.

ENERGIES RENOUVELABLES

Le Conseil Municipal a voté des subventions pour l'installation de certaines énergies renouvelables, renseignements en Mairie

Vous avez un projet de construction de maison? Vous souhaitez rénover votre logement?
Vous souhaitez utiliser des énergies renouvelables?
Contacter l'ASDER (association savoyarde de développement des énergies renouvelables)

Maison des Energies
562 avenue du Grand Arietaz BP 99499
73094 Chambéry CEDEX 9
info@asder.asso.fr 04 79 85 88 50

VANDALISME

Nous dénombrons de multiples dégradations sur les édifices publics et principalement à la salle polyvalente et malheureusement, cela a un coût pour la collectivité.
Pour chaque incident, une plainte a été déposée en gendarmerie. Des enquêtes sont en cours.

BUDGET

Au niveau des finances communales, la nouvelle municipalité suit la ligne directrice fixée pendant la campagne électorale puisqu'un poste d'Adjoint au Maire délégué aux Finances a été créé et que le rôle de la Commission des Finances a été renforcé.

La fonction de l'Adjoint aux Finances est d'élaborer et de suivre, en étroite collaboration avec les services administratifs, les différents budgets de la commune, il est vice-président de la Commission des Finances.

L'objectif de la Commission des Finances est de faire participer l'ensemble du Conseil Municipal aux choix financiers, afin que chaque conseiller devienne acteur du processus budgétaire et non plus un simple « spectateur » souvent déconcerté devant la complexité de tableaux financiers incompréhensible pour le non initié. Les avis et les propositions formulés par la Commission sont ensuite soumis au vote du Conseil Municipal.

Afin de mieux appréhender le bien fondé de la mise en place de ces dispositifs, il convient d'expliquer succinctement l'architecture d'un budget communal :

Le budget communal est défini comme ***« l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses des organismes publics ».*** Il est voté pour une année civile et est divisé en 2 sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement, contenant chacune une colonne « recettes » et une colonne « dépenses ». Des budgets annexes peuvent être instaurés pour certaines activités de services publics, c'est le cas pour l'eau et l'assainissement et les lotissements.

Les dépenses de la section de fonctionnement assurent la marche normale des services municipaux (Dépenses d'énergies, travaux d'entretien, charges de personnel…). Elles comprennent également les frais de transports, les subventions versées aux associations et aux organismes rendant un service public, les intérêts liés aux emprunts, etc.

Les recettes de la section de fonctionnement regroupent principalement le produit des impôts, les dotations reçues de l'Etat, ainsi que les diverses locations immobilières, etc.

La règle est que le montant des recettes de fonctionnement doit être supérieur à celui des dépenses (principe de l'équilibre budgétaire). Cet excédent de recettes constitue l'***autofinancement***. Ce dernier est ensuite versé comme recette dans le budget d'investissement.

Les dépenses de la section d'investissement concernent l'ensemble des projets de travaux de la commune, les nouvelles acquisitions de matériels, et le remboursement du capital des emprunts.

Dans la partie recette on trouve : les subventions (de l'Etat, de la Région, du Département…), les emprunts, la TVA récupérée sur les investissements de l'avant dernier exercice (FCTVA : Fonds de compensation de la TVA), et enfin l'***autofinancement*** défini plus haut.

On remarque que le développement d'une commune passe par une augmentation de son budget d'investissement. Mais alors : comment augmenter la capacité d'investissement ?

Deux réponses semblent opportunes : soit élever le niveau des emprunts, soit accroître l'autofinancement (puisque les subventions et le FCTVA sont relativement constants).

La première solution ne peut être que temporaire : les remboursements d'emprunts coûtent cher en intérêts et diminuent l'autofinancement.

La seule solution pérenne est par conséquent d'augmenter l'autofinancement. Mais comment ?

Là encore deux réponses paraissent appropriées :

Soit en augmentant les recettes, pour les dotations de l'Etat et les locations immobilières ceci est impossible car c'est l'Etat qui fixe le montant des dotations et les loyers sont quant à eux indexés sur l'indice INSEE du coût de la construction. Il reste donc les impôts locaux (Taxe d'habitation, Taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe professionnelle) qui sont déterminés par la municipalité. Mais cette option n'a pas été retenue par le Conseil Municipal qui ne souhaite pas alourdir davantage la pression fiscale des ménages.

Soit en diminuant les dépenses de fonctionnement, et c'est le choix préconisé par les élus.

Il s'agit de dépenser mieux pour investir plus.

C'est pourquoi les 2 dispositifs cités plus haut (création d'un poste d'Adjoint aux Finances et renforcement du rôle de la Commissions des Finances) ont été instaurés. La maîtrise des dépenses de fonctionnement, une procédure d'achats rigoureuse recherchant systématiquement le moindre coût, le meilleur rapport qualité/prix, traquant le gaspillage, va permettre à notre commune d'investir davantage dans des projets répondant à ses besoins.

Il faut savoir qu'avec un autofinancement de 800 000 € une salle de sport est financée en 3 ans, avec un autofinancement de 150 000 € elle est financée en plus de 15 ans.

Le budget primitif pour 2009 voté par le Conseil Municipal en mars dernier se compose du budget principal et de 3 budgets annexes : le premier concerne l'eau et l'assainissement, le second concerne le lotissement de Granget et le dernier est relatif au lotissement de Sainte Barbe. Chacun de ces 4 budgets est divisé en 2 sections : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Le budget principal et le budget de l'eau et l'assainissement (section investissement uniquement), vous sont présentés ci-après.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

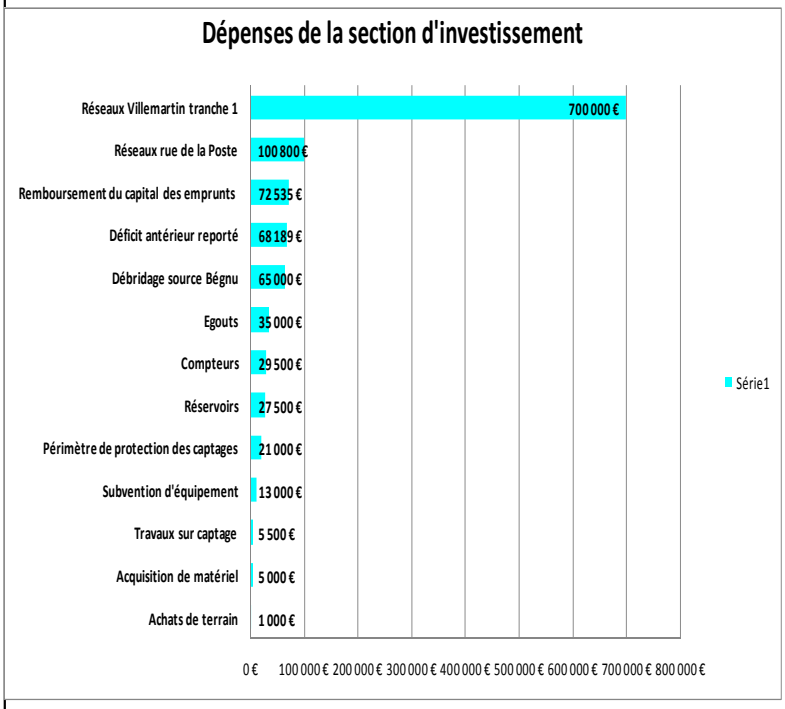

Total dépenses : 1 144 024 €

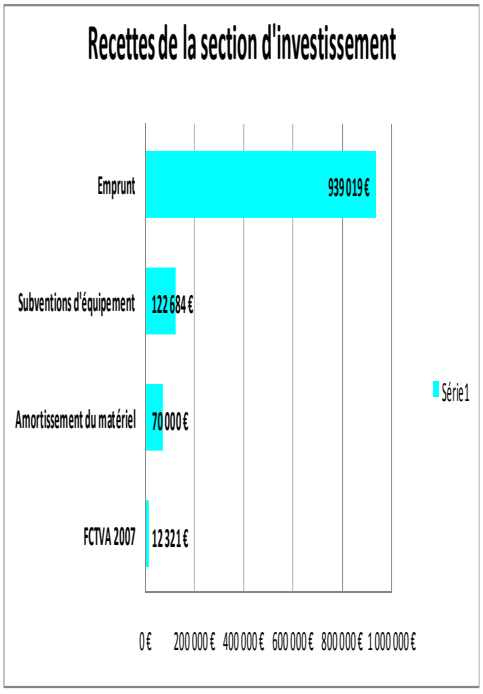

Total recettes : 1 144 024 €

BUDGET PRINCIPAL
Dépenses de la section de fonctionnement

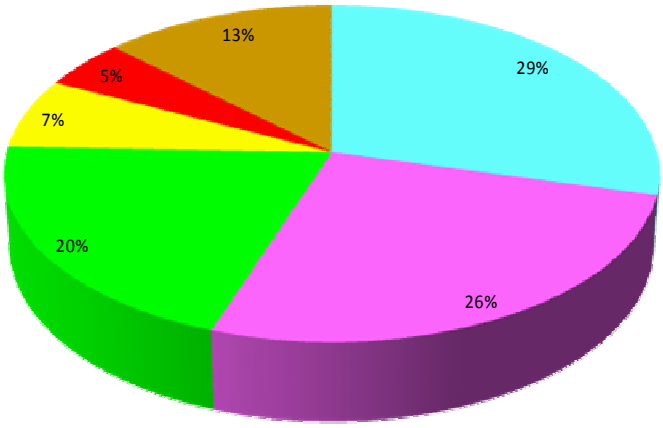

- 744 100 € CHARGES DE PERSONNEL (Salaires + cotisations sociales)
- 671 100 € CHARGES A CARACTERE GENERAL (Electricité, fuel, carburant, cantine scolaire, entretien des bâtiments et routes, frais de transports : ski bus + scolaires, etc,)
- 518 728 € AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (Subventions aux associations et au SIVOM, fonctionnement du centre de secours, versement au budget de l'eau, indémnités des élus, frais de secours sur piste, etc.)
- 173 075 € CHARGES EXCEPTIONNELLES (Subvention au SIAV, etc.)
- 122 000 € CHARGES FINANCIERES (Intérêts des emprunts)
- 331 500 € AUTOFINANCEMENT (Excédent de recettes)

Total dépenses « réelles » = 2 229 003 €
Autofinancement = 331 500 €

Total dépenses fonctionnement = 2 560 503 €

BUDGET PRINCIPAL
Recettes de la section de fonctionnement

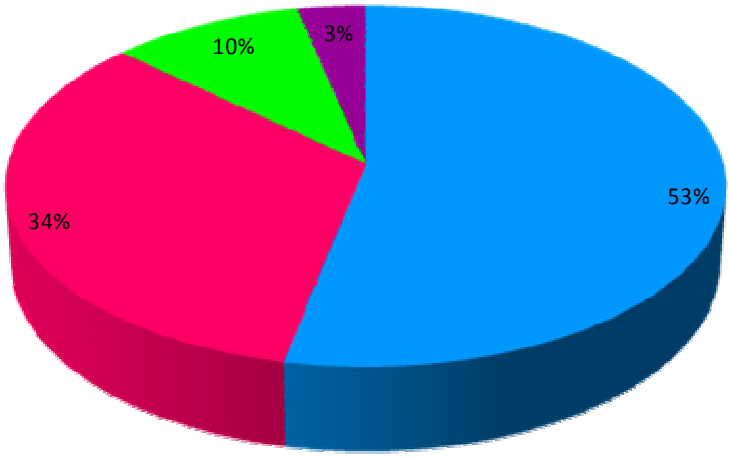

- 1 362 786 € IMPÔTS ET TAXES (Taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe professionnelle, etc.)
- 860 079 € DOTATIONS DE L'ETAT
- 249 628 € PRODUIT DES SERVICES (Locations immobilières, repas cantine scolaire, coupes de bois, affouage, concessions cimetière, etc.)
- 88 010 € AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (Loyers des appartements municipaux, remboursement frais de secours sur piste, déneigement terrains EDF, etc.)

TOTAL recettes de fonctionnement = 2 560 503 €

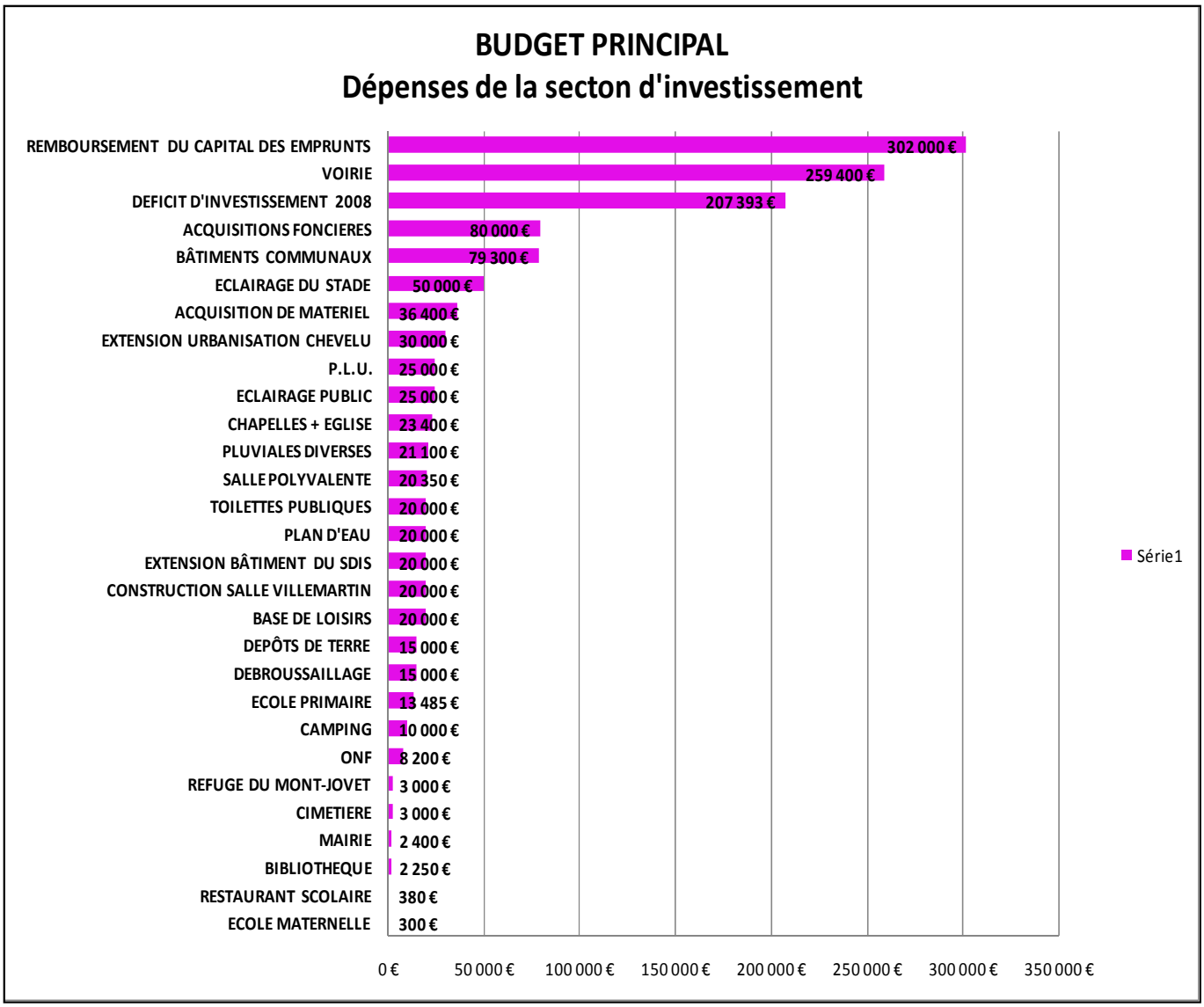

TOTAL dépenses d'investissement = 1 332 458 €

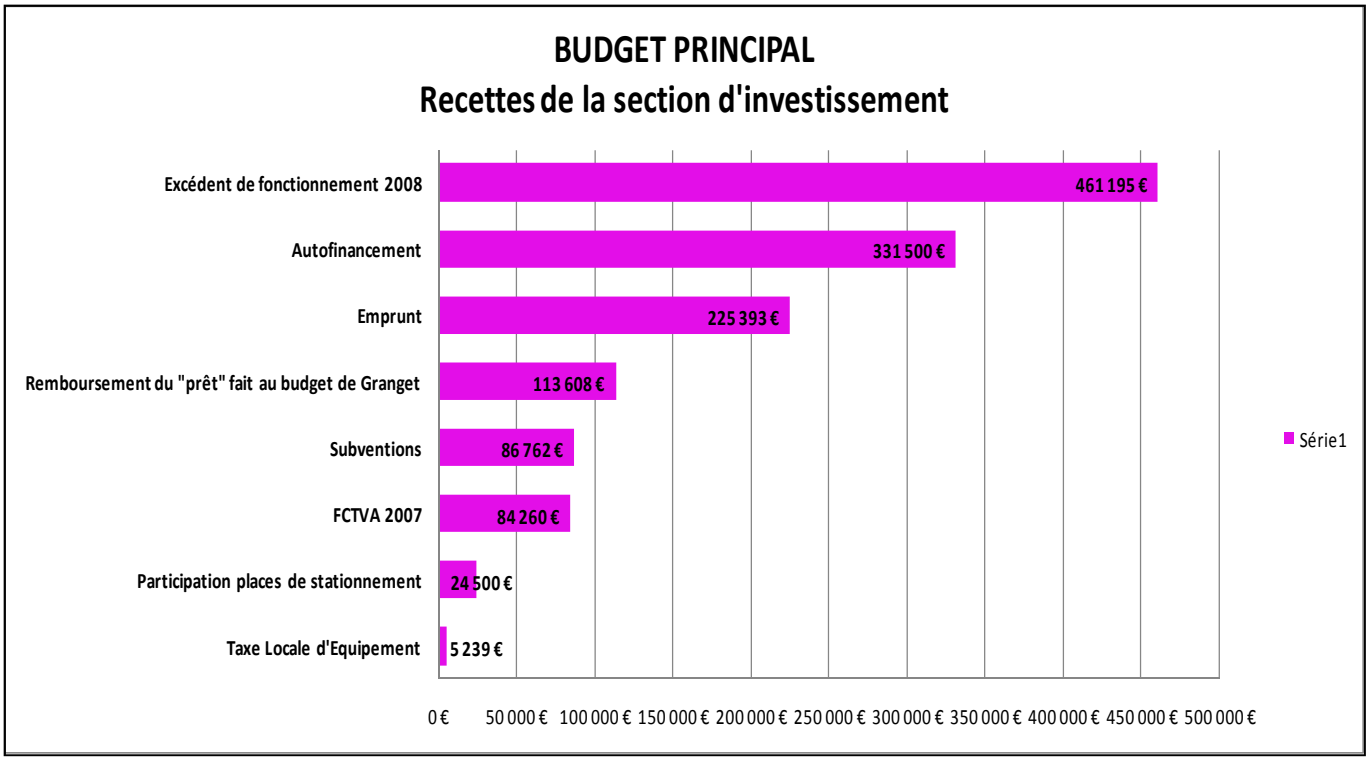

TOTAL recettes d'investissement = 1 332 458 €

TRAVAUX

Villemartin :

Les entreprises et la municipalité s'excusent pour tous les désagréments provoqués par les travaux liés à l'assainissement. Ceux-ci devraient être terminés à la fin du mois de juillet. De nombreux problèmes imprévus ont ralenti l'avancement des travaux. Le maximum sera fait pour que la Saint Jacques se déroule en toute sérénité.

Aménagements :

Installation de coussins berlinois à l'arrivée de la route de Villemartin.
Pose de dos d'âne définitifs sur la route de Champagny.
Enrobé rue de la poste.
En septembre, amélioration et création de trottoirs reliant les bâtiments du Ponthier au centre ville.

NAISSANCES

Bienvenue à

IOANNIDIS Anne-Marie Hélène	née le 11/12/2008
LOISEAU Yaëlle Anna Yannick	née le 16/12/2008
WILLIAMS Lola Martha	née le 30/12/2008
VEAR Tallulah Catherine	née le 06/01/2009
DAFFY Tao Jude Manoa	né le 01/02/2009
USANNAZ Timothée Paul	né le 21/02/2009
CARRIEU Dimitri Valentin	né le 27/02/2009
WOODBRIDGE Johnny Olivier	né le 02/04/2009
CHARDON - - GUERRA Mya Uhaina	née le 09/04/2009
COUTAZ Clémence Anaïs Emilie	née le 23/04/2009
PETERS - - STEIN Félix	né le 08/05/2009
DURAZ Isaline Jenny Michelle	née le 20/05/2009
SPIL - - KAUFMANN Zoé	née le 03/06/2009
MACHET Estelle Julia Paulette	née le 09/06/2009
TRINQUET Caly Elise	née le 09/06/2009
BUTCHER Maggie	née le 11/06/2009
WOODHEAD Jasmine Kelley	née le 20/06/2009
WOODHEAD Poppy Kelley	née le 20/06/2009

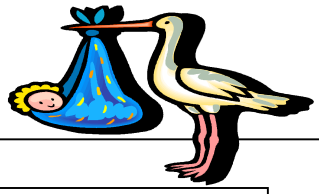

MARIAGES

Félicitations à

BOLTON Thomas et BASSET Eléonor
03/04/2009

CAPUCON Franck et BERGERI Violène
04/04/2009

LAGOUTTE Jérôme et BURLET Sophie
09/05/2009

GRIFFON David et MAITRE Sandrine
13/06/2009

LESUR Geoffroy et BERCHET Sylvène
20/06/2009

USANNAZ Jean-Noël et DESNOULEZ Alexia 30/06/2009

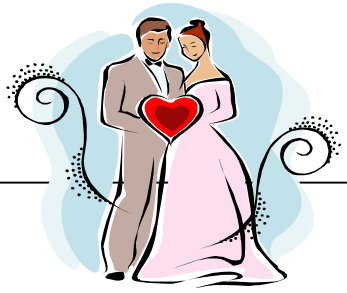

DECES

Ils nous ont quittés...

MOLINARI épouse MARTINELLI Edda	31/12/2008
VION Julia Augusta	07/02/2009
FREPPAZ Victor Emmanuel	10/02/2009
BRUN Jules Maurice	10/02/2009
GIORDANO Nicolas	16/02/2009
VIBERT épouse MONNERET Juliette Mauricette	23/02/2009
THOMAS épouse MAITRE Yvette Renée	03/05/2009
BIASETTI épouse CLAVEL Rose Anne	11/05/2009
RICHARD Alain	12/05/2009
CHAPUIS épouse ROCHE Adeline Olga	17/05/2009
JAY Joseph Marie	18/05/2009
PESSOZ épouse MACHET Marie Geneviève	16/06/2009
THOMAS Marcel	21/06/2009
DURAZ épouse THOMAS Elisa	25/06/2009
LAMARE André René	02/07/2009

Bulletin n°24
Directeur de la publication:C.Seigle Ferrand
Conception: les élus
Impression par nos soins